

Logements solidaires : un toit, deux générations

jeudi 17 février 2005, par Etienne

Cette page est sans rapport direct avec les compétences de notre association, qui se limitent à la profession d'accueillant(e) familial(e),

Il s'agit cependant là de pistes de réponses à la solitude des personnes âgées : héberger des étudiants (ou des apprentis).

Pour tout complément d'information, contactez les organismes listés ci-dessous !

Des formules de logement intergénérationnel se sont développées au lendemain de la canicule de 2003. La cohabitation intergénérationnelle dans le parc privé peut recouvrir deux formules :

- dans le premier cas une personne âgée accueille **gratuitement** à son domicile un jeune qui assure une présence sécurisante le soir et la nuit,
- dans le second cas une personne âgée accueille contre le versement d'une **indemnité** un jeune à son domicile, sans autre exigence spécifique de présence.

Ces dispositifs, outre qu'ils permettent de répondre aux difficultés de logement des jeunes, favorisent le maintien à domicile des personnes âgées et rompent leur isolement.

Dans le parc social, les locataires des organismes HLM peuvent, après information de l'organisme bailleur, sous-louer une partie du logement à des personnes de plus de soixante ans, à des personnes adultes présentant un handicap ou, pour une durée d'un an renouvelable, à des personnes de moins de trente ans.



En mars 2005, Catherine Vautrin, secrétaire d'Etat aux Personnes âgées, a présenté la charte "Un toit, deux générations", destinée à rapprocher des seniors et des étudiants sous un même toit.

Impulsée par le secrétariat d'Etat aux Personnes âgées, cette démarche originale répond à plusieurs objectifs d'intérêt général :

- la prévention de la solitude des personnes âgées et la reconnaissance de leur utilité sociale, notamment au service des plus jeunes ;
- une réponse nouvelle aux difficultés de logement rencontrés par les étudiants ;
- le renforcement de la solidarité entre les générations, qui est une composante première de la cohésion sociale.

S'appuyant sur la "valeur de solidarité entre les générations", la charte "Un toit, deux générations", la convention d'hébergement, un "Code de bonne conduite" et le "Livret de recommandations" encadrent au niveau national cette démarche appelée à se développer notablement dans les années à venir, a précisé la secrétaire d'Etat.

Au-delà de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et de l'apport d'un logement gratuit pour les étudiants, ce projet a pour objectif de concourir "au renforcement des liens sociaux en incitant les différentes générations à mieux se connaître et à s'enrichir mutuellement".

"Ainsi se met en place un "triple gagnant" : gagnante, la personne âgée ; gagnant, l'étudiant ; gagnante, la collectivité !", a souligné Mme Vautrin.

Au printemps 2006, 17 structures faisant de l'habitat intergénérationnel ont été repérées. Ces structures avaient 186 "binômes" de cohabitants en place. D'autres étaient déjà prévus pour la rentrée universitaire de 2006-2007.

Le rapport : "Un toit, deux générations" (septembre 2006), en ligne sur le site www.fng.fr. Pour analyse le fonctionnement et tire des enseignements de ce démarrage d'une expérience nouvelle en France.

Plusieurs associations se sont constituées pour accompagner les projets de A à Z

- référencement de logements

- sélection d'étudiants
- démarches contractuelles : droits et devoirs de chacun
- suivi de la cohabitation

Leur constat : beaucoup d'étudiant en demande, trop peu de logements disponibles.

En France

- **En Ile de France et pour 27 villes en province : www.ensemble2generations.fr** est un réseau national qui a pour vocation de développer le logement intergénérationnel ; depuis sa création en 2006, 4200 binômes ont été mis en place, Notre action est de mettre en relation un étudiant de confiance avec une personne âgée pour qu'ils vivent une relation harmonieuse selon trois formules de cohabitation :
 - Logement gratuit, avec engagement de présence de l'étudiant le soir, la nuit (hors vacances)
 - Logement économique, avec participation aux charges et entraide de la part de l'étudiant.
 - Logement solidaire, avec loyer et veille passive
- **Le Réseau COSI** (Réseau de la cohabitation solidaire intergénérationnelle) a été créée à l'initiative de l'association le PariSolidaire et fédère plus de 20 associations en France et Belgique qui adoptent une même charte.
Pour plus d'informations : www.reseau-cosi.com
- **Logement Intergeneration** fédère 7 associations (Arras, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nantes, Pau).

En région parisienne

leparisolidaire.fr : "Pour les étudiants, des chambres contre services ou à louer chez des seniors.

Notre idée : un échange de bons procédés mais qui ne peut se développer qu'avec la collaboration de personnes généreuses, dynamiques et conviviales. Une idée simple, car il suffit de disposer d'une chambre libre pour pouvoir participer à ce projet. Un échange de bons procédés, parce que l'étudiant accueilli pourra au delà de sa présence vous rendre quelques services. Des personnes généreuses et ouvertes, parce qu'il s'agit de partager le quotidien de jeunes étudiants pendant une année scolaire, ce qui implique de votre part un minimum d'engagement et de patience."

Le PariSolidaire, 6 rue Duchefdelaville, 75013 Paris
Tél. 01 42 27 06 20

Arras

"Un toit à partager " - Générations et Cultures, téléphone : 02.20.57.04.67

Bordeaux

Vivre avec : tél. 06 50 72 48 99, site internet : <http://www.logement-solidaire.org/>

Chambéry

Association « coup de pouce » au service des habitants du Biollay, de Cognin et de Jacob Bellecombette.
242, rue Jean Mermoz - 73000 CHAMBERY - **1 toit 2 générations**
Tél/Fax : 04.79.62.61.13

Grenoble

DIGI Domicile Intergénération grenoblois : 04 76 03 24 18

Le temps pour toit

Nous avons créé une association avec pour objectif de proposer une solution alternative d'habitat, en permettant à des jeunes,

étudiants ou salariés, d'être hébergés chez des personnes seules ou isolées, pour qui le quotidien devient plus difficile sans une aide extérieure. Le jeune, en échange d'un hébergement, apporte son aide à titre bénévole. Il n'y a pas d'échange monétaire entre l'hébergé et son hôte.

L'association s'occupe de mettre les personnes en relation (en recherchant la bonne adéquation des profils), élabore le cadre contractuel, et accompagne les hébergés et leurs hôtes durant toute la durée de l'hébergement.

- Nantes : tél. 02 40 29 14 82
- Angers : tél. 02 41 23 13 31

Lyon :

- <http://www.esdes-intergenerations.net/>
- leparisolidairelyon.org : Notre association a pour objectif la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Nos actions consistent en la mise en relation de P.A. ayant une chambre disponible avec des étudiants en recherche d'hébergement sur la base de l'échange "chambre contre présence".

Nîmes et Montpellier

[Concordia Logis](#) : 04 67 54 95 12 - 04 67 54 76 75

Saint Briec :

Association Duo Logement : tél. 02 96 33 98 87

Strasbourg

1 foyer 2 âges : tél. 06 85 12 14 00

En Espagne

[Trouvé sur vivre100ans.fr](#)

Vieille dame cherche étudiant pour partager son appartement. Et plus si affinités.

Ce pourrait être une petite annonce, c'est l'histoire d'une expérience qui commence à s'étendre en Espagne. Un échange de bons procédés où tout le monde est gagnant : la vieille dame, qui rompt sa solitude, et l'étudiant, qui trouve un logement gratuit.

Mise en place à la rentrée 1997 à Barcelone - à l'initiative des fonds sociaux de la banque Caixa Catalunya, en collaboration avec des municipalités et des universités - le programme Vivir y Convivir (Vivre et vivre avec) a conquis la Catalogne, mais aussi Valence, Alicante, Madrid ou les Baléares. Ont été constitués 782 "couples" à ce jour, et quelque 200 autres devraient se former ces semaines-ci, avec la rentrée universitaire.

Profil type des intéressés : une logeuse de 80 ans et un étudiant de 22 ans, loin de sa propre famille. Il a fallu vaincre les réticences des personnes âgées à installer un inconnu chez elles et les craintes des étudiants de se voir transformés en domestique ou en infirmier, explique Mar Urtado, de la Caixa Catalunya :

"Le contrat est clair : la personne âgée est valide, mais l'étudiant s'engage à l'accompagner chez le médecin, le cas échéant". Rien n'est laissé au hasard : une psychologue rencontre les vieillards et les étudiants avant de former les "couples". Les modalités de vie commune sont fixées dès le départ. Quels repas prendra-t-on en commun ? Ira-t-on ensemble au supermarché ? Qui fait la lessive ?

L'étudiant s'engage à rentrer avant 22 h 30 en semaine et peut s'éclipser le week-end à condition de rentrer au bercail le dimanche soir. Tout est consigné dans un document conservé par la Caixa. En échange, la "logeuse" reçoit une indemnité mensuelle de 90 Euros pour les dépenses d'eau et d'électricité supplémentaires et le "logé" reçoit 450 Euros par an pour payer ses transports du domicile à la faculté. Toute l'année, ils auront des coups de fil et des visites régulières de la psychologue.

Preuve du succès : 75% des personnes âgées renouvellent l'expérience. On a même vu des étudiants se promener bras dessus, bras dessous avec leur ancienne logeuse. Comme un vieux couple.

ALUNI (Madrid) offre également la possibilité d'un logement de solidarité avec une personne âgée ou malade qui nécessite des soins basiques à partir de 30 euros par mois. Le prix varie en proportion à l'attention que requiert la personne nécessiteuse

Catalogne : Programme inter-génération "Vivre et cohabiter". Une opportunité enrichissante pour vivre avec une personne âgée ; en échange de votre bonne volonté et de votre compagnie, le logement vous est offert.

P.-S.

Merci de nous signaler toute erreur ou anomalie ... et n'hésitez pas à nous proposer de référencer d'autres sites !

Voir également

- notre article [Habitat intergénérationnel](#)
- sur notre forum, le sujet [Cohabitation intergénérationnelle](#).